

Il est déplorable de constater que d'une part, ils sont disposés à agir de façon extrêmement intolérante et incivile, en se montrant insensibles aux besoins des gens et que d'autre part, dans leur propre cas, ils s'assurent une excellente protection.

C'est là le pire exemple de népotisme auquel on ait assisté dans cette enceinte depuis bien des années. La même chose se produit dans le cas du projet de loi C-55. Nos vis-à-vis vont licencier tous les membres des conseils, par l'entremise de ce projet de loi, sans leur verser une indemnité de départ et vont garantir par contre à leurs propres députés un contrat à long terme garanti.

Les Canadiens doivent comprendre cela. Tous les journaux du Manitoba recevront une copie de mes observations. Il n'y aura personne dans la province qui ne saura pas exactement ce que les conservateurs préparent. Le glas a sonné pour nos vis-à-vis. Ils tentent de prendre soin d'eux-mêmes, avant de tous disparaître.

Les gens devraient comprendre à quel point le gouvernement abuse de ses pouvoirs en ne respectant pas les droits des commissions et des organismes indépendants du pays. C'est exactement ce qu'il fait. Il déforme tout à fait le mandat de ces commissions. Nos vis-à-vis n'hésitent pas à détruire la vie d'autres personnes, mais ils prennent bien soin de pouvoir protéger leurs propres amis.

• (1430)

**M. Redway:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quel hypocrite!

**M. Axworthy:** Vous n'avez ni conscience ni intégrité. Essayez de soutenir une pareille chose dans votre circonscription.

**M. McDermid:** Le plus mauvais perdant au Canada.

**M. Foster:** J'invoque le Règlement!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant que j'accorde la parole au député d'Algoma (M. Foster), j'espère que le député de York-Est (M. Redway) va retirer sa remarque.

**M. Redway:** Monsieur le Président, je ne savais pas qu'elle était antiparlementaire. Est-ce bel et bien votre décision?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Oui.

**M. Redway:** Eh bien, je ne veux assurément rien dire qui soit antiparlementaire, monsieur le Président.

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, comme il importe de confier ce projet de loi à un comité qui pourra l'examiner à fond et en collaboration avec les experts voulus, je ne répondrai pas à certaines des observations qui ont été faites bien que, je l'avoue, je sois enclin à le faire.

Je voudrais préciser deux ou trois choses. D'abord, afin d'attirer des personnes compétentes aux grands postes des organismes de réglementation—je vois que le député trouve cela drôle—afin d'assurer une certaine continuité au sein de

cet organisme comme dans la plupart des autres organismes de réglementation de l'État, il importe au plus haut point que les titulaires aient une idée des délais qui leur seront impartis.

On m'informe que la durée du mandat était de dix ans jusqu'en 1971, année où nos amis d'en face l'ont modifiée pour on ne sait quelles raisons. Le comité pourra débattre cette question. Nous n'avons pas à nous en préoccuper aujourd'hui.

Les amendements de ce projet de loi sont très importants. La plupart nous ont été suggérés par les producteurs agricoles. Et comme l'a laissé entendre le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), la Commission canadienne des grains jouera un rôle de premier plan puisqu'elle garantira la qualité des produits.

Il ne faut pas oublier que les députés peuvent contester ces nominations quand ils le veulent pour des raisons de compétence. S'ils trouvent que les personnes choisies maintenant ou plus tard ne sont pas à la hauteur de leur poste, ils n'ont qu'à engager les démarches prévues.

Je trouve que les personnes nommées actuellement à la Commission canadienne des grains sont très compétentes. Celles que les députés ont suggérées, ou dont ils ont parlé, feraient aussi très bien l'affaire, à mon avis. Mais ce n'est pas à moi de décider et ce n'est pas non plus l'objet de notre propos actuellement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

\* \* \*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de York—Scarborough (M. McCrossan) m'a fait parvenir un préavis écrit pour me prévenir qu'il ne pourrait pas présenter sa motion proposant la deuxième lecture de ce projet de loi selon l'ordre des préséances établi pour l'étude des affaires émanant des députés.

Un projet de loi qui doit faire l'objet d'une mise aux voix d'après le comité des affaires émanant des députés change automatiquement de position dans cet ordre des préséances en pareil cas aux termes de l'article 39 du Règlement. Je vais donc simplement demander aux greffiers de faire passer cette motion en dernière place.

Comme il est 14 h 35, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.